

République Française
Département du Doubs
Commune de Châtillon-le-Duc

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2018.

Le Conseil Municipal s'est tenu, après convocation légale en date du 10 janvier 2018, en mairie de CHATILLON-LE-DUC, le jeudi 18 janvier 2018 à 19h30, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme le Maire a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents :

Mme Catherine BOTTERON, Maire,

M. Renaud COLSON, M. Philippe GUILLAUME, M. Dominique CILIA, Mme Annie POIGNAND, Mme Stéphanie DULAC, adjoints ;

M. Daniel ALLEMANDET, M. Christian BARTHOD-MICHEL, Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER, M. Mathieu JUND, Mme Chantal LEGRY, Mme Sylviane TRAVAGLINI, M. Adelino VARZIELA, conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Séverine PUTOT à Mme Annie POIGNAND, Mme Marie-Christine BERTRAND à M. Philippe GUILLAUME, Mme Mélanie BAULIER à Mme Stéphanie DULAC, M. Fabien PELLETIER à Mme Catherine BOTTERON, M. Jean-Pierre VALLAR à Mme Sylviane TRAVAGLINI.

Absents excusés : M. Christophe DECQ,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. Dominique CILIA a été désigné pour assurer cette fonction.

Mme le Maire demande si le compte-rendu de la dernière séance, transmis le 13 décembre 2017, fait l'objet de remarques. L'information ci-dessous sera ajoutée au compte-rendu de la séance du 8 décembre 2017 :

En fin d'année 2017, l'Etat a informé la commune qu'il n'attribuerait pas de subvention pour le projet de mise en place de caméras de vidéoprotection sur la commune ; les crédits nationaux du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sur les territoires plus sensibles ont été réorientés sur des territoires jugés plus sensibles. Il appartiendra aux conseillers municipaux, réunis en Commission Patrimoine, de définir la suite à donner à ce projet au regard de cette nouvelle donne.

Ordre du jour :

- **Travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le quartier de la Chevreuse : mandat de maîtrise d'ouvrage au SYDED,**
 - **Finances : autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.**
 - **Finances : décision modificative.**
-

- Délibération 2018-01 : Travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le quartier de la Chevreuse : mandat de maîtrise d'ouvrage au SYDED.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2017 actant la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux secs sur le quartier de la Chevreuse,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2017 actant la souscription d'emprunts court et moyen-long terme pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux secs sur le quartier de la Chevreuse,

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située **allée de la Chevreuse.**

Mme le Maire propose également de réaliser sur le même périmètre les travaux de génie civil d'éclairage public et de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités prévues dans la convention de mandat jointe à la note de synthèse.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **378 349 € TTC** répartis de la manière suivante :

- SYDED : 185 410€
- commune : 186 439€
- opérateur de télécommunication : 6 500€

Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" de la convention financière jointe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :

- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 de la commune,
 - de demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus,
 - d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux de génie civil d'éclairage public et de télécommunication,
 - d'autoriser Mme le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.
-

- Délibération 2018-02 : Finances : autorisation, d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans l'attente du vote du budget primitif, la commune peut décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente hors coût de la dette.

Conformément aux textes applicables, il a été proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 262 369.50 € (25%), sur la base des éléments ci-dessous.

Dépenses réelles d'investissement BP2017	1 100 050.00 €
Remboursement Emprunt 2017	50 572 €
Différence	1 049 478.00 €
25%	262 369.50 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 dans la limite 262 369.50 €.

Délibération 2018-03 : Finances : décision modificative.

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre D011 « Charges à caractère général », suite à la demande de Monsieur le Trésorier de régulariser une facture de chauffage urbain sur l'exercice 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D60613 : Chauffage urbain		4 000.00 €
Total D011 : Charges à caractère général		4 000.00 €
D65541 : Compensation charges territoriales	-4 000.00 €	
Total D65 : Autres charges gestion courante	-4 000.00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé d'approuver la présente décision modificative.

Agenda :

- dates Conseils Municipaux :

- jeudi 8 février à 20h00 (intervention de M. PONS d'Orange sur le déploiement de la fibre optique + points divers)
- mardi 6 mars à 19h00 : débat d'orientations budgétaires,
- vendredi 16 mars à 20h00 : budget primitif 2018,
- vendredi 18 mai à 20h00,
- jeudi 14 juin à 20h00.

- dates Commissions :

- Commission Urbanisme : mercredi 24 janvier à 18h00
- Commission Communication : mardi 30 janvier à 18h00
- Commission Patrimoine/voirie : consultation doodle en cours.

Séance levée à 20h30